

# REGLEMENT 2024

## 1. Organisateurs

Le trail d'Annecy-Les Glaisins est organisée par les associations Annecy Athlétisme et le Annecy CSAV Handball (associations loi 1901).

Adresse Mail : [trailannecy@gmail.com](mailto:trailannecy@gmail.com)

Tél : 06.11.79.93.46 ou 07.49.99.68.22

## 2. Dates, horaires, circuits et catégories d'âges

Le trail d'Annecy-Les Glaisins aura lieu le **dimanche 31 mars 2024** sur la commune d'Annecy. Il est composé de plusieurs courses.

Tous les départs et les arrivées se feront sur le site du Complexe Sportif des Glaisins.

Les trails sont ouverts à tous (hommes, femmes, licenciés et non licenciés FFA), suivant les catégories d'âge précisés ci-dessous.

### Le Baret - 31 km :

- A partir de la catégorie U23 (nés en 2004 et avant)
- Départ à 8h00
- D<sup>+</sup> : 2 300 m
- Barrière horaire : 11h45 au 18<sup>ème</sup> km
- 4 ravitaillements solide-liquide : aux km 9, 16 et 22 + arrivée
- La course est limitée à 300 participants.

### Le Veyrier – 18.50 km :

- A partir de la catégorie U23 (nés en 2004 et avant)
- Départ à 9h00
- D<sup>+</sup> : 1 000 m
- Pas de barrière horaire
- 2 ravitaillements solide-liquide : au km 9 + arrivée
- La course est limitée à 500 participants.

### **Le Rampignon – 10.50 km :**

- A partir de U18 (né en 2008 et avant)
- Départ à 9h30
- D+ : 450 m
- Pas de barrière horaire
- Ravitaillement à l'arrivée
- La course est limitée à 500 participants.

### **Les Glaisins – Course enfants :**

Parcours simple avec peu de dénivelé autour du site des Glaisins constitué de 1 ou 2 boucles, selon les différentes catégories d'âges.

#### **Petite boucle – 1 km**

- U10 + U12 (nés entre 2013 et 2016)
- Départ à 9h45
- La course est limitée à 50 participants

#### **Grande boucle – 2,900 km**

- U14 (nés en 2011 et 2012)
- Départ à 9h45
- La course est limitée à 50 participants

### **3. Licences et Certificat médical**

- **Vous êtes licencié(e) au 30/03/2024 :**

Vous devrez impérativement noter le nom de la fédération et votre numéro de licence lors de votre inscription.

- A la Fédération Française d'Athlétisme et vous avez une des licences suivantes : Compétition – Entreprise – Running – Pass j'aime Courir validé par un médecin
- A une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, FSCF, ASPTT, FSGT ou UFOLEP avec la mention écrite clairement « d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

- **Vous êtes non licencié(e) majeur :**
  - Vous devez impérativement joindre un certificat médical datant de **moins d'un an** à la date de l'épreuve et mentionnant clairement « absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».
- **Vous êtes non licencié(e) mineur :**
  - Vous devez impérativement joindre le Questionnaire de santé (formulaire ci-joint) avec toutes les réponses négatives ou un Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition datant de **moins de six mois** à la date de l'épreuve.

Quel que soit le document, il sera à télécharger lors de votre inscription en ligne.

En cas de document manquant (licence ou certificat médical ou questionnaire de santé), le dossier sera réputé incomplet et l'inscription non valide.

Dans ce cas, le dossard ne sera pas donné au coureur, qui ne pourra pas prendre le départ de la course. Aucun remboursement ne sera effectué pour ce motif.

#### 4. Inscriptions

**Les inscriptions seront ouvertes du mercredi 15 novembre 2023 au mercredi 27 mars 2024, en ligne uniquement, sur le site internet de L-Chrono et Trail d'Annecy.**

Les frais d'inscriptions en ligne sont à la charge du coureur. Le lien d'inscription est à télécharger sur :

- La page Facebook « Trail d'Annecy »,
- Le site du trail [www.trailannecy.fr](http://www.trailannecy.fr)
- Le site du club Annecy [www.annecyathle.org](http://www.annecyathle.org)
- Le site du club Annecy CSAV [www.annecycsavhandball.com](http://www.annecycsavhandball.com)

Il n'y aura pas d'inscription sur « formulaire papier », ni de permanence.

**PAS D'INSCRIPTION LA VEILLE OU LE JOUR DE LA COURSE**

**Le coureur est réputé inscrit lorsque qu'il a :**

- Complété entièrement le formulaire en ligne
- Ajouté la photo ou copie de sa licence, ou certificat médical ou questionnaire de santé en cours de validité.
- Ajouté la photo ou copie de l'autorisation parentale pour les mineurs (cf. modèle à télécharger).
- Payé le montant correspondant à la course choisie
- Vu la validation de son dossier en ligne (après vérification par les organisateurs)

**Tarifs :**

Le droit d'inscription est fixé selon les courses :

- 1 euro par dossard reversé à l'association caritative de lutte contre le cancer « DAM'S » (sauf les courses enfants)

<b>Courses</b>	<b>Distance</b>	<b>Période 1</b> 15/11/2023 au 14/01/2024	<b>Période 2</b> 15/01/2024 au 29/02/2024	<b>Période 3</b> 01/03/2024 au 27/03/2024
Le Baret	31 km	35 €	40 €	45 €
Le Veyrier	18.50 km	25 €	30 €	35 €
Le Rampignon	10.50 km	15 €	20 € 15 € pour les mineurs	25 € 15 € pour les mineurs
Les Glaisins	1 et 2 km	2 €	2 €	2 €

Les frais d'inscription en ligne sont à la charge des concurrents.

Le montant payé pour les Trails Baret – Veyrier et Rampignon correspond au droit à participer à la course, à l'accès aux ravitaillements (course et arrivée), ainsi qu'à la dotation « coureur ».

Le montant payé pour les courses « Les Glaisins » correspond au droit à participer à la course et au ravitaillement à l'arrivée.

**L'inscription au Trail d'Anney les Glaisins vaut connaissance et acceptation par le concurrent du présent règlement.**

### **Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Rétraction :**

Il est possible de se rétracter jusqu'au 29 février 2024, pour raisons médicales, sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement se fera à hauteur de la somme payée lors de l'inscription moins 2€ (frais d'inscription).

### **Retrait des dossards :**

- Le samedi 30 mars 2024, de 14h00 à 18h00, au complexe sportif des Glaisins
- Le dimanche 31 mars 2024, de 6h00 à 9h30 au complexe sportif des Glaisins

Le retrait du dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité au nom du coureur.  
Pas d'envoi par la poste.

## **5. Assurance**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance dommage corporel individuelle s'ils ne sont pas assurés par une licence sportive ou s'ils ont refusé l'assurance lors de la validation de leur licence.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

## **6. Règles Sportives**

### **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par un organisme professionnel ; La puce Chrono présente dans le dossard ne sera pas récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée.

Le dossard doit rester visible tout au long de la course, fixé par 4 épingles sur la tenue du coureur.

Des contrôles seront effectués sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

### **Arbitrage**

En cas de contestation, les litiges seront réglés par la Direction de Course.

### **Matériel obligatoire pour les Trails « Le Baret » et « le Veyrier » :**

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute demande de l'organisateur, et ce, durant toute la durée de l'épreuve. En cas de défaut de matériel obligatoire, le coureur sera exclu de l'épreuve.

- Gobelet + Réserve d'eau (0.5L)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Téléphone portable
- Une veste technique imperméable (type Gore-Tex) en cas de mauvais temps.

De l'eau sera mis à disposition des coureurs qui souhaitent remplir leur propre gourde aux différents ravitaillements. **Tous les coureurs** devront avoir un **bidon, une gourde, ou un gobelet réutilisable**. L'organisation ne fournit pas de gobelet.

### **Bâtons**

L'utilisation de bâtons télescopiques est autorisée.

## **7. Sécurité et soins**

Un briefing aura lieu 10mn avant le départ de chaque course.

Le n° de téléphone du PC Course est imprimé sur chaque dossard.

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :

- Respecter les règles de course données lors du départ,
- Suivre le balisage (marquage au sol, flèches, rubalise...),
- Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours sauf lieux prévus à cet effet,
- Prévenir signaleurs/bénévoles en cas du moindre souci (malaise...),
- Porter assistance à cas d'accident d'un autre concurrent, jusqu'à l'arrivée des secours.

La gendarmerie d'Anecy, le SAMU et le SDIS d'Anecy seront informés de l'organisation de la course, et seront en liaison avec les secouristes et le médecin ou le PC course à tout moment.

Le médecin de course sera basé au gymnase des Glaisins.

Les secours présents sur place disposeront d'une liaison radio entre eux et avec le PC course.

Les bénévoles assurant la fermeture de la course, ainsi que ceux placés sur les ravitaillements, seront également équipés de radio en liaison avec le PC course.

Des signaleurs seront positionnés aux intersections ou traversées de route. Ils seront également en possession du numéro de téléphone du PC course. Les bénévoles seront sensibilisés sur les secours. Les signaleurs seront équipés d'un gilet jaune et d'un panneau de signalisation.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour la sécurité des concurrents.

#### **En cas d'abandon :**

Sauf blessure, un concurrent ne doit pas abandonner en dehors d'un poste de ravitaillement. Il doit prévenir, via l'aide des bénévoles ou signaleurs, le chef de poste qui invalidera son dossard.

Tout concurrent qui abandonne à la suite d'une blessure hors d'un ravitaillement doit le signaler soit auprès de la personne qui ferme la course, soit par téléphone au PC course.

**Le dossard devra être rendu obligatoirement aux officiels de l'arrivée.**

#### **Rapatriement :**

En cas d'abandon ou de mise hors course, le rapatriement des concurrents se fera, en liaison avec le chef de poste du ravitaillement ou le responsable de course, par leurs propres moyens lorsque leur état de santé ne nécessite pas l'intervention des secours, ou par l'organisateur qui mettra en œuvre les secours nécessaires.

## **8. Classements, récompenses et après-courses**

### **Classements**

Les résultats seront publiés sur le site internet. Pour les **Trails « Le Baret », « Le Veyrier » et « le Rampignon »**, les classements seront établis pour chaque course :

- Classement scratch hommes et femmes
- Classement par groupe de catégorie d'âge - voir tableau ci-dessous

## Récompenses

Les récompenses seront remises après chaque course chronométrée. La présence des participants récompensés est obligatoire.

Recevront une récompense :

- **Courses « les Glaisins » :**
  - Tous les U10-12.
  - U14 : les 3 premiers garçons et 3 premières filles
  
- **Trail « le Rampignon » :**
  - Les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes au scratch
  
- **Trails « Le Baret » et « Le Veyrier » :**
  - Les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes au scratch
  - La première femme et le premier homme de chaque catégorie d'âge, sans cumul avec le classement scratch, suivant tableau ci-dessous :

Catégories récompensées	Année de naissance
Master : M1-M2-M3	1984-1970
Masters : 4 et au-delà	1969 et avant

## Après-courses

Un ticket soupe sera remis pour tous les concurrents des **Trails Le Baret, Le Veyrier et le Rampignon**. Buvette et repas « duos de crêpes sucrée / salée » payante en sus.

Sanitaires et douches seront à disposition sur place. Pas de consignes pour les sacs et affaires personnelles des coureurs.

## 9. Droit à l'image :

Du fait de son engagement au Trail d'Annecy, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.



#### **10. Annulation :**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Le remboursement des inscriptions sera alors réalisé.

Une retenue d'un pourcentage du montant sera effectuée afin de couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

#### **11. Force majeure :**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles ; ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Bonne course à toutes et à tous !

L'organisation